

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2023**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Luc THOMASSEY, Adjoint

Mme. Monique BOESCH, MM. Roger BILLER, Pascal HERTZOG, Flavien KOEBEL, Alexandre ROSE, Sébastien SCHMITT, Steven SCHOENBECK

Procurations :

- Laurent COTTENCEAU à Arlette BRADAT
- Dominique BUCHER à Sébastien SCHMITT
- Jean Hugues PEYRE à Véronique SCHUBNEL

Absente non excusée :

- Madame Blanche SALING

Secrétaire de séance : Mme. Carmen DEPARIS

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Carmen DEPARIS.

- 1°) Approbation du procès-verbal du 30 mai 2023
- 2°) Contrat de maintenance des cloches de l'église
- 3°) Convention de participation aux frais de transport avec la Région
- 4°) Information sur le règlement opérationnel du SDIS
- 5°) Location du local vannerie
- 6°) Achat de tables pliantes pour le périscolaire
- 7°) Remplacement de 3 fenêtres au club-house
- 8°) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 30 mai 2023

Une observation est formulée concernant la réunion de la commission petite enfance de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach. Il faut lire qu'il y a une baisse en matière d'accueil des enfants et qu'il reste des places dans les crèches, mais pas une forte baisse.

Le procès-verbal ainsi modifié de la séance du 30 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Contrat de maintenance des cloches de l'église

Le contrat de maintenance de l'installation campanaire étant arrivé à échéance, Madame le Maire propose de conclure un contrat avec l'entreprise VOEGELE de Strasbourg, spécialisée et renommée dans ce domaine pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le contrat comporte la révision annuelle ainsi qu'autant de fois par an qu'il sera nécessaire au bon fonctionnement de l'installation qui comporte 4 cloches avec accessoires, 4 volées, 3 tintements, 4 cadrans d'horloge, 1 horloge mère et 1 beffroi.

La révision générale annuelle comporte un graissage des parties soumises à usure, les resserrages et déblocages des éléments desserrés ainsi que les réglages nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

L'entreprise ANDRE VOEGELE garantit la commune contre les dérangements susceptibles de se produire aux installations par l'usure normale. La commune s'engage à signaler au plus tôt à l'entreprise tout dérangement sur l'installation. Toutefois sont exclues de la garantie les fausses manœuvres manifestes, les dérangements découlant de l'intervention d'une autre entreprise, les suites d'un risque naturel et d'une manière générale des dégâts occasionnés par tout évènement à caractère exceptionnel de force majeure.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est de 200 euros hors taxes. Le prix est révisable selon l'indice ICHTrev-TS

Le conseil municipal, après débats, décide à l'unanimité de suivre la proposition de Madame le Maire de conclure le contrat avec la Société ANDRE VOEGELE de Strasbourg pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Les crédits sont inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif.

Point 3 – Convention de participation aux frais de transport avec la Région

Suite à la délibération de la commission permanente de la Région Grand Est, une convention concernant la participation du RPI WECKOLSHEIM/WOLFGANTZEN aux frais de transports méridiens

Dans le cadre de sa compétence, la Région a mis en place le standard suivant :

Un socle scolaire à un aller-retour pour les élèves de secondaire comme pour les élèves de primaire. Ce socle de desserte peut être complété avec les territoires en fonction de leurs besoins. Il est précisé que l'accès est gratuit pour les familles concernant le transport des élèves ayant droit du primaire.

Aussi, cette convention et cette charte ne concernent que la pause méridienne. Cet aménagement dépassant le standard d'offre régional, il s'avère nécessaire, dans le cadre de la convention de régler les modalités de remboursement par la commune à la Région des frais engagés.

La convention est applicable à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 août 2029. La fiche horaire du circuit E 267 concerné est jointe en annexe à la convention et à la demande du RPI WECKOLSHEIM/WOLFGANTZEN, la Région organise le service pour répondre au besoin de desserte. Un état récapitulatif des kilomètres parcourus et du temps de conduite sera fourni en juillet à la commune. La convention prévoit en annexe le coût du transport méridien qui s'élève à 1 935,55 euros Hors taxes soit 2 129,10 euros TTC (TVA 10 %), par an.

Une charte de l'accompagnateur est également présentée au conseil municipal.

En ce qui concerne la charte de l'accompagnateur, celle-ci a pour objet de définir les missions de l'accompagnateur ainsi que les modalités financières d'accompagnement de ce dispositif.

L'obligation de transport des élèves à partir de 3 ans qui incombe à la Région en sa qualité d'organisatrice de transport n'emporte aucune obligation de mise en place de l'accompagnement pour la Région.

Toutefois, et en pleine conformité avec les textes en vigueur qui préconisent l'accompagnement, la Région souhaite favoriser la mise en place volontaire de l'accompagnement et propose, au travers de la présente charte, la mise en place d'un partenariat solidaire pour l'accompagnement des élèves de maternelle dans les autocars. Le cas échéant, le rôle de l'accompagnateur est étendu aux élèves de primaire présents dans l'autocar.

Les missions de l'accompagnateur sont décrites dans la charte. L'accompagnateur recevra une formation financée par la Région. Par ailleurs, la région prendra à sa charge un forfait annuel de 3 000 euros par circuit concerné. A cet effet, il appartiendra à la commune employeur de l'accompagnateur de produire les justificatifs permettant le versement de la participation de la Région. Celle-ci sera versée, à année échue. En dehors du temps d'accompagnement effectif, le temps de travail de l'accompagnateur ne fait l'objet d'aucune prise en charge par la Région.

Ces différentes prises en charge par la Région ne peuvent que soulager le budget de la commune dans ce domaine

Aussi, le Conseil municipal prend acte de tous ces éléments et autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que la charte de l'accompagnateur.

Les crédits relatifs au paiement de la participation de la commune aux frais du RPI WECKOLSHEIM/WOLFGANTZEN sont prévus à la section de fonctionnement du budget primitif. La participation de la Région aux frais de l'accompagnement sera inscrite en recette de la section de fonctionnement du budget primitif.

Point 4 – Information sur le règlement opérationnel du SDIS

Le règlement opérationnel du SDIS du Haut-Rhin a été transmis à la mairie. Il suggère que les communes créent une réserve communale de sécurité civile (RCSC). Etant donné que notre corps de sapeurs-pompiers a été dissous, il serait intéressant de pouvoir mettre en place cette RCSC qui pourrait être très utile en cas de sinistre afin d'aider les habitants. Il s'agit d'un outil de mobilisation civique. Madame le Maire est d'avis qu'il y a lieu de débattre sur ce sujet lors d'une réunion spécifique de l'équipe municipale.

Il faut savoir que l'organisation de la réponse opérationnelle cad. Le plan de déploiement fait l'objet d'un paramétrage au Centre de traitement des alertes (CTA) du CODIS cad. du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours.

Les centres de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} appels sont les suivants :

Centre de 1^{er} appel : NEUF BRISACH

Centre de 2^{ème} appel : COLMAR

Centre de 3^{ème} appel : FESSENHEIM

Centre de 4^{ème} appel : MUNTZENHEIM

Le SDIS 68 dispose d'une équipe spécialisée en intervention cynotechnique, ses missions sont la recherche de personne ensevelie, de personne égarée, immergée, disparue. Il dispose également d'une équipe spécialisée en risques chimiques et biologiques, ses missions sont la lutte contre les pollutions, les accidents impliquant des transports de matières dangereuses, la détection et/ou mesures chimiques, l'intervention en milieux confinés,

la menace nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

Deux spécialités viennent compléter l'équipe risque chimique et biologique

- Le groupe RTSSSM constitué de référents risques biologiques
- Le groupe risques agricoles.

Pour information, le montant payé au budget du SDIS par notre commune au pour l'année 2023 est de 10 773,01 euros (hors vétérance)

Madame le Maire demande au conseil municipal de prendre connaissance de ces éléments qu'elle a souhaité apporter à l'équipe.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Point 5 – Location du local vannerie

Le nouveau locataire du logement 3D route de Dessenheim a fait la demande de location du local « vannerie » pour pouvoir y déposer des affaires. Il propose de verser un montant annuel de 1 000 euros. Ce local fait environ 20 m² et ne dispose pas de fenêtres. Il n'est donc pas habitable.

Madame le Maire propose d'accepter cette offre et de louer le local à compter du 1^{er} juillet 2023. Le montant que le locataire devra verser sera proportionnel au nombre de mois d'occupation pour l'année 2023.

Un contrat de location ainsi qu'un état des lieux seront établis. Une attestation d'assurance devra être fournie par le locataire.

Le conseil municipal, après débats, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le contrat de location

Le montant versé sera inscrit en recettes de fonctionnement du budget primitif.

Point 6 – Achat de tables pliantes pour le périscolaire

Afin de faciliter la mise en place de tables pour la cantine et le périscolaire, il est proposé de remplacer le matériel existant très lourd et encombrant, par des tables rabattables sur roulettes avec freins de la GAMME TRAMA, plateau de couleur chêne. Un devis a été présenté par OTC AGENCEMENT de Sainte-Croix en Plaine dont le montant s'élève avec la livraison, la pose et l'évacuation à 3 197 euros HT soit 3 837,12 euros TTC. Il s'agit de tables de 1,80 m de longueur dont la structure est en aluminium.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à Madame le Maire de passer commande à OTC AGENCEMENT de Sainte-Croix-en Plaine

Les crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Point 7 – Remplacement de 3 fenêtres au club house

Le sujet a été évoqué lors de la séance du dernier conseil municipal et il a été demandé à ALSACE FENETRES de réduire son devis à la mise en œuvre de 3 fenêtres à soufflets de couleur blanche dont les dimensions seraient de 1180 mm de largeur et 820 mm de hauteur. Ce système permettra d'aérer constamment le club house et d'éviter une accumulation d'humidité dans la salle.

Le devis présenté pour ces 3 fenêtres s'élève à 1 812 euros HT soit 1 911,66 euros TTC.

Le conseil municipal décide la passation de la commande à ALSACE FENETRES

Les crédits sont inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Point 8 – Divers

8.1 – Implantation d'un container vêtements par le Relais Est

Après la séance du 30 mai et suite aux débats et suggestions de l'équipe municipale, une visite sur le site du PAV du stade réunissant Madame le Maire, sa première adjointe, la représentant de la communauté de communes et l'entreprise Créa Jardins, il a été décidé que l'implantation du container ne se ferait pas sur le PAV de la rue du Pigeonnier en raison du manque de place, mais sur celui du stade. L'entreprise Créa Jardins a été mandatée pour aménager cad. aplanir le sol qui doit accueillir le container, ce qui a été réalisé très rapidement. En même temps une autre partie du PAV a été aplani afin de libérer l'espace PMR et un des containers jaune a été déplacé sur cette nouvelle partie aménagée.

8.2- Numérisation des actes d'état-civil

La première étape de la numérisation a été réalisée par NUMERIZE et SEGILOG intégrera les données dans le logiciel pour un coût de 400 euros HT soit 480 euros TTC.

8.3 – Travaux de l'aire de jeux

Les travaux ont commencé le lundi 12 juin par l'intervention de CREA JARDINS qui a terminé ses travaux en une semaine, lesquels sont suivis de l'aménagement réalisé par l'entreprise M.A.R.C. Madame le Maire informe les conseillers qu'une table pique-nique sera installée à l'aire de jeux.

8.4- Travaux de création du local sieste à l'école

Une réunion s'est tenue avec les représentants des Entreprises BUECHER de Sainte-Croix-En Plaine et PFEIFFER ELECTRICITE, en présence des ATSEM et de Madame le maire. Les dernières mises au point ont été faites et les travaux débiteront par l'intervention de l'entreprise BUECHER la semaine qui suit la fin des cours, cad. le 10 juillet, l'électricien interviendra le 12 juillet. La durée des travaux est d'une semaine.

8.5- Remplacement des candélabres des lotissements

VIALIS a commencé le remplacement par des leds le lundi 12 juin, comme prévu et les travaux sont presque terminés. Si de petites imperfections subsistent, elles seront signalées avant la réception des travaux. Un candélabre détecteur a été mis en place au PAV du stade ainsi qu'à l'aire de retournement du chemin de Wolfgantzen.

8.6- Chambre téléphonique rue Principale avant le virage

L'entreprise GANTZER a effectué les travaux nécessaires afin que le couvercle soit à nouveau fixe.

8.7 Achat de tables et chaises pour l'école

La directrice avait fait part à Madame le Maire d'un besoin supplémentaire de mobilier pour l'école, le nombre d'élèves étant en augmentation. Or, il s'avère que la mairie de Fessenheim met en vente 24 tables et 24 chaises en très bon état, car elle remplace ses équipements. Aussi, le lot dont le montant s'élève à 240 euros a été réservé immédiatement par la commune et sera récupéré par l'agent communal le 17 juillet.

8.8- piste cyclable le long de la RD 1 bis

Après avoir pris contact avec le syndicat des rivières et la communauté de communes Alsacereinbrisch, il s'avère que pour l'entretien en été de la piste c'est la communauté de communes qui s'est engagée à le réaliser. Elle a donc mandaté une entreprise qui a eu malheureusement une panne sur son engin et c'est la raison pour laquelle le nécessaire n'a pas été effectué. Tout est rentré dans l'ordre ce mardi 20 juin

8.9 Travaux rue du Moulin

L'entretien rue du Moulin a été réalisé par CREA JARDINS conformément à son devis.

8.10 Utilisation de la balayeuse

Une mise au point avec la Société TROMPETER est en cours pour l'utilisation de la balayeuse.

8.11 Elagage

Véronique SCHUBNEL effectuera un tour de la Commune accompagnée de Philippe WOLFF afin de noter les arbres qui dépassent au-dessus de la voirie qui poseraient un danger afin que les propriétaires se chargent de les élaguer.

8.12 Avaloirs

Madame le Maire va relancer la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour le nettoyage des avaloirs dans la commune.

8.13 Eclairage

Madame le Maire vérifiera l'éclairage jaune au niveau des logements sociaux.

La séance est levée à 21 h 20.



Weckolsheim, le 21 juin 2023

Le Maire,
Arlette BRADAT